

Maintien Actualisation des Compétences TÉLÉSURVEILLANCE

Présentation de la formation :

Stage obligatoire permettant le renouvellement de la carte professionnelle " Agent de Télésurveillance".

Objectif : Maintenir ses compétences sur les aspects juridique, professionnel ainsi qu'un module technique.

Prérequis : être titulaire de la carte professionnelle « Agent de Télésurveillance » encore valide, ou d'une autorisation préalable si la date de validité est dépassée.

Public : Toute personne devant renouveler sa carte professionnelle d'Agent de Télésurveillance. La formation peut être effectuée dans les 24 mois précédant la date d'expiration de la carte professionnelle.

Compétences visées :

- ✓ Évaluer son niveau de pratique.
- ✓ Maintenir et améliorer ses pratiques professionnelles.
- ✓ Actualiser ses connaissances au regard de l'évolution de la législation et des pratiques dans le domaine.

Les moyens humains : Formateur-expert en vidéoprotection et en télésurveillance.

Evaluation finale :

Attestation de suivi de stage de maintien et actualisation des compétences pour les activités d'agent de Télésurveillance.

Recyclages : tous les 5 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>

Le programme :

Module juridique (7 heures)

- Actualisation des connaissances juridiques relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent de télésurveillance et la déontologie professionnelle

Cadre professionnel (7 heures)

Actualisation des connaissances relatives à l'environnement sécuritaire et aux bilans de la profession.

Connaitre :

- Les éléments de contexte sécuritaire, les différentes menaces en lien avec l'activité
- Les perspectives et les évolutions de la spécialité
- Les données économiques du secteur
- Le bilan observatoire de la délinquance
- Le rapport annuel de l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages (APSAD).

Module technique (7 heures)

Maîtriser les outils opérationnels.

Connaitre :

- Les évolutions technologiques en matière de surveillance électronique
- Les normes spécifiques à l'activité de télésurveillance
- Les logiciels et outils métier.

Durée : 21 heures

Effectif : 12 personnes maximum